



Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 14 septembre 2026 à 19h00, au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile

1. Présence et quorum
2. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
 - 3.1. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août et 2026
4. Trésorerie
 - 4.1. Comptes à payer – Fournisseurs – Salaires – Débours
 - 4.2. Rapports financiers Centre-Nature 2024-2025 et 2025-2026
 - 4.3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 123 000 \$ qui sera réalisé le 5 octobre 2026
 - 4.4. Programmation TECQ 2024-2028
5. Période de questions •
6. Correspondance
7. Loisirs
8. Urbanisme
 - 8.1. Demande de dérogation mineure 2026-06 – 87 rue Godin
9. Projets
10. Service incendie
 - 10.1. Entente – Société Canadienne de la Croix-Rouge
 - 10.2. Nomination de deux lieutenants au Service de sécurité incendie
11. Hygiène du milieu
12. Travaux publics
 - 12.1. Octroi de contrat – Travaux de décohésionnement et pavage rang Ste-Madelaine
 - 12.2. Octroi de contrat – Études pour la réfection du rang Saint-Joseph
 - 12.3. Décompte no 18 – Travaux de mise aux normes aqueduc Sainte-Anne
 - 12.4. Libération finale de la retenue – Travaux de mise aux normes aqueduc Sainte-Anne
13. Direction générale
 - 13.1. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de réaliser une analyse de sécurité routière dans le secteur du Grand Rang
14. Varia
 - 14.1. Rapport de comités
15. Levée de la séance

- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
- Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
- À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.